

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 14 (1906)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Au marché d'Yverdon en 1698  
**Autor:** Mottaz, Eug.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-14601>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AU MARCHÉ D'YVERDON EN 1698

Les quelques pages qui suivent pourraient facilement avoir pour titre : « Une tempête dans un verre d'eau ». Elles sont, en effet, relatives à un de ces mille incidents — et quelquefois accidents — qui pouvaient survenir dans l'existence généralement monotone de nos petites villes vaudoises à l'époque de la suprématie de LL. EE. Les événements dont il est question ici n'en présentent pas moins quelque intérêt, me semble-t-il, en nous montrant que sous la placidité habituelle des Vaudois, il y avait cependant alors — malgré toutes les apparences contraires — une indépendance d'esprit et de caractère qui, dans certaines circonstances, se révélait d'une manière active et même violente.

Tout le monde sait combien les disettes furent fréquentes jusqu'au moment où les moyens de communication devinrent suffisamment nombreux et rapides pour assurer le ravitaillement d'un pays. Les gouvernements prirent, il est vrai, quelquefois, des précautions pour parer au danger. Ils organisèrent des greniers dans lesquels des réserves importantes s'accumulaient de manière à assurer la nourriture des populations les plus nécessiteuses pendant les mois spécialement pénibles des années défavorables au point de vue de la récolte du blé.

Si le gouvernement accumulait des réserves de blé dans un but humanitaire, différentes personnes possédant des capitaux et désirant avant tout les augmenter encore, accaparaient la récolte d'une année qui se présentait d'une manière médiocre et, au bout de quelques mois, lorsque la disette commençait à se montrer de toutes parts, ils revendaient leur stock en réalisant un bénéfice considérable. Les accapareurs excitaient ainsi un violent mécontentement parmi les populations des villes et chacun sait que cette

haine contribua dans une grande mesure à provoquer les premiers troubles graves de la Révolution française.

Nos contrées connurent aussi les accapareurs, quoique dans une moindre mesure, mais l'importance de leurs opérations fut limitée par le tarif officiel du blé dans nos marchés. Une limite était ainsi fixée au prix de cette marchandise de première nécessité. Cette limite était cependant suffisamment élevée parfois pour que des commerçants habiles et peu scrupuleux parvinssent à réaliser des bénéfices importants au détriment du public.

Ce dernier devint bien vite défiant à l'égard des personnes peu connues ou étrangères à la localité et qui achetaient du blé sur les marchés ou entraient en communication avec des propriétaires de domaines importants. Les manuaux d'Yverdon renferment plusieurs renseignements sur cette situation et nous montrent que l'effervescence du public pouvait monter facilement jusqu'à un point où elle devenait un danger pour la paix publique.

\* \* \*

Le 27 juillet 1697, il y eut quelques troubles le jour du marché. Le Conseil ordinaire ou exécutif s'occupa aussitôt de l'affaire, fit convoquer le Grand Conseil ou des Vingt-Quatre qui interrogea les différentes personnes présumées avoir pris une part active à ce que l'on se plaisait à appeler une « émotion populaire ».

Les personnes interrogées cherchèrent autant que possible à montrer leur innocence complète et même leur totale ignorance de ce qui s'était passé. Il est cependant possible, d'après quelques réponses, de se faire une idée de « l'émotion populaire » du 27 juillet.

Un sieur Binet avait obtenu de LL. EE. une autorisation d'acheter des céréales pour leur compte. Il en acquérait aussi beaucoup pour lui-même. Le bruit courait dans la population que le sieur Binet accaparait tout ce qui était

disponible. Il avait déjà acquis 18,000 sacs de blé, disait-on, et, comme l'année semblait devoir être très médiocre, il s'était assuré la possession de « celluy qui estoit encore sur plante ». Les bonnes âmes qui ne demandaient pas mieux que d'exciter le peuple, se répandaient en invectives contre les accapareurs dont on connaissait, disait-on, les relations avec le personnel du gouvernement. On affirmait qu'ils s'étaient assuré l'appui des grands propriétaires et des meuniers et que de cette manière ils se préparaient à affamer les braves gens pour s'emparer plus facilement de l'argent qui leur restait.

Un certain nombre de personnes se réunirent et résolurent de présenter au bailli une requête, lui indiquant la situation et le priant d'user de son influence pour y mettre fin. Le 27 juillet, au marché, l'effervescence devint vite très grande. Des groupes se formaient de différents côtés; les initiés parcouraient la place en excitant les citoyens et en cherchant à les entraîner du côté du château. Des feuilles manuscrites se transmettaient de mains en mains, mais les meneurs se gardaient bien d'indiquer aux inconnus ou aux suspects le contenu de ces libelles. — Qu'est-ce que ce papier que tu lis? demandait-on au citoyen Clerc. — C'est une gazette de Catalogne! répondait-il. Des meneurs insultaient des campagnards en relations avec le sieur Binet. Le citoyen Juhan déclarait publiquement qu'à Salins, un homme qui voulait faire un négoce semblable avait été égorgé. Enfin les chefs du mouvement, parmi lesquels Sébastien Petitmaître, David Clerc et Abram Duthon, suivis d'un groupe considérable qui augmentait continuellement en chemin, se rendirent au château pour présenter leur requête au lieutenant baillival, en l'absence du bailli. Le texte de cette pétition ne m'est pas connu, mais malgré la grande horreur qu'il sembla inspirer aux Conseils, il ne devait pas avoir un caractère bien violent puisque toute l'affaire fut bientôt abandonnée par le gouvernement.

Il y avait sans doute dans le nombre des fauteurs de troubles, des hommes dont les pensées et les paroles avaient quelque analogie avec celles de quelques modernes agitateurs. Ils constituaient cependant des cas isolés. Le citoyen Clerc, par exemple, eut le courage de revendiquer hautement devant le Conseil des Vingt-Quatre, la responsabilité de ses actes, annonçant qu'il avait été chargé par tous de rédiger la pétition, que le citoyen Binet était un grand coupable et que la société, telle qu'elle était organisée, ne l'était pas moins. Il savait bien, du reste, que les grands propriétaires ne penseraient jamais comme lui, mais que si les autorités du pays s'occupaient du bien public selon leur devoir, et non de l'avantage de certaines personnes seulement, la population serait certainement plus heureuse.

\* \* \*

Les Conseils d'Yverdon firent dès lors surveiller les marchés et, pendant un certain nombre de mois, aucun événement ne vint troubler leur quiétude.

L'année 1698 s'annonça comme devant être encore plus mauvaise que la précédente pour les agriculteurs. La défiance du public à l'égard de certains propriétaires ou négociants s'accrut d'autant et bientôt un mécontentement plus ou moins légitime se manifesta de nouveau.

Des troubles éclatèrent enfin au marché du 17 mai. L'effervescence devint bien vite si grande dans la population que des voies de fait marquèrent le cours de cette journée. Le ton de la populace devint vite menaçant à l'égard de certains campagnards « moyennés en graines » et que l'on accusait de vouloir en acheter encore, à l'égard aussi des personnes « élevées en quelque dignité ». Ce public houleux et bruyant voulut punir lui-même les personnes soupçonnées et leur inspirer de cette manière une frayeur salutaire. Il s'attaqua surtout au citoyen Joseph Henry, d'Ependes, qui

faillit être une victime expiatoire de cette « émotion populaire mal digérée », et au citoyen Willamoz, d'Orzens, qui aurait subi la même « disgrâce » si l'Inspecteur du marché n'avait pas réussi à le prendre utilement sous sa protection. Il fallut l'intervention de plusieurs personnes de sang-froid, d'autorité et de bon sens pour ramener à un calme relatif la population déchaînée.

Les Conseils crurent devoir aussitôt que possible placer sous les yeux du gouvernement un rapport sur ces faits, dans l'espoir que l'autorité supérieure ne les rendrait pas responsables des excès commis et, peut-être, prendrait quelques mesures pour empêcher le renouvellement de scènes aussi contraires à la décence et à l'ordre public.

Ce rapport du 19 mai 1698 est une pièce présentant quelque intérêt et montrant combien les Conseils avaient été alarmés par les événements de l'avant-veille. En voici les passages principaux :

Le Conseil d'Yverdon mettant tout ce qui est de son pouvoir en usage pour entretenir la bourgeoisie dans la tranquillité et lui procurer toutes les commodités possibles de la vie, n'espargnant ny soins, ny peines, ny dépense pour cela, singulièrement dans les choses despendant de l'économie publique, a de temps à autre et desjà dès un long temps, eu soin d'establier des inspecteurs sur les marchés publics aussy bien que sur toutes les autres choses et deppendantes pour que l'ordre et intention de LL. EE. porte son effet sans détour ou variation.

Cependant, a son grand et dernier desplaisir, il a appris que nonobstant tous ces soins-là, il s'est trouvé qu'une troupe confuse de personnes se porta mardi dernier passé à telles violences dans le marché aux graines que sous un faux zèle et sous des apparences mal examinées, elle se saisit d'un certain Joseph Henry d'Espendes, lequel estant pris au gravate par quelqu'un de dite troupe, aux cheveux par quelqu'autre et enfin poussé par d'autres avec une violence qui tenait de la furie et d'un emportement extraordinaire, fust mené jusques à la fontaine où il fut avec la dernière force jetté dedans et mouillé autant que l'esprit esmeu de ces personnes le pouvoit permettre. A quelle violence ne s'arresta point cette émotion mal digérée, mais passa encore à s'en vouloir

prendre aussy à un certain Willamoz d'Orzens, quoique trouvé innocent aussy bien que le dit Henry, lequel immanquablement aurait essuyé la mesme disgrâce et subi le mesme sort que le susnommé si la prévoyance et bonne conduite du sieur Inspecteur sur le marché, n'estoit entrevenue qui le soustint par ses conseils et ménagements en telle sorte qu'il se vist heureusement délivré de la fureur d'une troupe de monde assemblée comme s'il eust été question de faire exécution de quelque criminel. Ce que voyant le dit Conseil et apprenant d'ailleurs qu'il ne s'en estoit desjà que peu failli qu'il ne se fust suscité pareille action au commencement du marché si une personne prudente du dit Conseil n'en avoit arresté le dessein, Et considérant sans peine jusqu'où tel procédé peut conduire les choses au préjudice du repos public et contre la sureté des personnes qui sont sensées moyennées en graines ou creues en voulloir acheter, et mesme des personnes eslevées en quelque dignité, n'ont pas cru devoir se taire sur ce fait ny de rester dans un silence qui pourroit à la suite du temps estre funeste ou à l'Estat mesme Souverain ou autrement au public et au particulier, de tant plus qu'on peut remarquer y avoir du dessein dans tout cet emporetement soustenu sans doute par des consultes tumultueuses et par avis de carrefours. Ainsy a-t-il esté conclud et unanimement ordonné en Conseil des Douze et Vingt-quatre assemblé sur la nécessité recognue de ce faire par le Conseil ordinaire, que Messieurs les Banderet, Gouverneur et Maisonneurs s'en yront au Magnifique et très honoré Seigneur Bally pour luy remontrer très humblement que n'y ayant aucune faute de la part du Conseil dans la dizette supposée et non arrivée aux marchés de graines, la Seigneurie aura la bonté et la peine de se souvenir que l'on ne néglige rien pour faire garder inviolablement les ordres de LL. EE. dans les marchés et pour empescher tout abus, désordre, mésus et tromperie, et que puis il se trouve des esprits enclains à la sédition et à la révolte, ne cherchant que l'occasion de mal faire et se portant indifféremment et sans aucun légitime sujet à blâmer la conduitte publicque, toute innocente qu'elle soit et à parler toujours en despect du Conseil, des Conseillers et du gouvernement en général, et plaise à Sa Seigneurie Baillivale d'en informer LL. EE. pour ensuitte avoir leur bon vouloir sur des choses si importantes et d'une suite si dangereuse s'il n'y est pourvu, attendu que ceux qui se portent aujourd'hui à ces violences font un mauvais usage de la clémence et de la douceur que l'on a eu pour eux quand ils commencèrent ce désordre au sujet du sieur Binet, quand il achetoit des graines par la permission et la licence

de LL. EE. et qu'ainsi la seurté particulière et publique soit restaurée, tout désordre et confusion bannis et que l'on estouffe un monstre si farouche et si impitoyable et dangereux, comme l'est une populace esmeue, pour l'ordinaire plus encline au courroux qu'à la raison.

Le bailli entra dans les vues du Conseil d'Yverdon et transmit à LL. EE. le rapport transcrit ci-dessus.

Le mécontentement continua cependant à subsister dans une partie de la population. On en eut la preuve le 19 novembre de la même année. Des placards renfermant des critiques ou même des allégations diffamatoires contre le gouvernement furent trouvés en divers endroits de la ville « attachés en des lieux publics ». Le bailli fut informé aussitôt du fait par le châtelain qui avait réussi à se procurer plusieurs exemplaires de ces libelles. Dans le courant du mois d'août précédent les conseils de la ville avaient pu se convaincre, du reste, que les motifs de crainte et de mécontentement de la population n'étaient pas complètement chimériques. Voici ce que l'on trouve à ce sujet dans les manuaux à la date du 17 août :

Comme l'année n'est pas bien abondante en graines et que l'on a fait rapport que diverses personnes tant étrangères que du pays s'émancipent d'aller par les villages et par les marchés pour asseurer les graines de bonne heure, ce qu'estant souffert pourroit causer une grande cherté, c'est pourquoi avant que le mal soit fait a esté ordonné d'en aviser Sa Seigneurie Ballivale qui en pourra escrire à LL. EE.

Les précautions prises pour empêcher l'accaparement des blés par quelques spéculateurs ne furent pas inutiles. La récolte de l'année 1698 fut mauvaise et la disette commença à sévir dès le printemps de l'année suivante. Les réserves faites par LL. EE. servirent à pourvoir les plus nécessiteux, mais l'ensemble du public souffrit aussi beaucoup, ainsi que le montrent à diverses reprises les manuaux des Conseils.

Eug. MOTTAZ.